

**MAIRIE D'IZERON**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**  
**A 18 H**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 2 juin 2023

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, VITTET Sylvie, AUJOUX Joëlle, BOLLOT Hervé, BOSSAN Florence, BELLE Sébastien et ALLARD-LYONNE Julien.

Absents excusés : SARRAS-BOURNET Thierry et BAUDRU Carole.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres votants : 12

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 au Conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire liste l'ordre du jour du conseil :

- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales,
- Convention d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public,
- Renouvellement du bail d'un logement communal,
- Remboursement d'un sinistre suite à l'incendie d'un véhicule sur le parking de l'école,
- Questions diverses.

**I. Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales**

Le Conseil Municipal a désigné Mme Joëlle AUJOUX en qualité de secrétaire.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Robert CLERC, Roland FROMENT, Julien ALLARD-LYONNE et Sébastien BELLE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

## **Élection des délégués**

Les candidatures enregistrées : CHARBONNEL David, BITH Marie-Florence et BRUN-COSME-BRUNY Yannick.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12	Suffrages exprimés : 11
Bulletins blancs ou nuls : 1	Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CHARBONNEL David	11 (onze)
BITH Marie-Florence	11 (onze)
BRUN-COSME-BRUNY Yannick	11 (onze)

Ayant obtenu la majorité absolue, le bureau électoral a proclamé élu au premier tour de scrutin CHARBONNEL David, BITH Marie-Florence et BRUN-COSME-BRUNY Yannick en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

## **Élection des suppléants**

Les candidatures enregistrées : CLERC Robert, AUJOUX Joëlle et VITTET Sylvie

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 12	Suffrages exprimés : 12
Bulletins blancs ou nuls : 0	Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
CLERC Robert	12 (douze)
AUJOUX Joëlle	12 (douze)
VITTET Sylvie	11 (onze)

Ayant obtenu la majorité absolue, le bureau électoral a proclamé élu au premier tour de scrutin CLERC Robert, AUJOUX Joëlle et VITTET Sylvie en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Les élus délégués ou suppléants ont tous accepté leur mandat.

## **II. Convention d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de GreenAlp de renouveler la convention d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public arrivé à échéance le 30 avril 2022.

Ce nouveau contrat d'entretien est conclu pour une durée d'1 an reconductible 3 fois. Le coût est fixé à 23 € HT par luminaire lampe à décharges, 9 € HT par luminaire LED et 10 € HT par armoire. Pour toutes autres prestations (pose de guirlandes, location de nacelle...), un bordereau des prix unitaires est annexé à la convention.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention d'exploitation et de maintenance de l'éclairage public à GreenAlp et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **III. Renouvellement du bail d'un logement communal**

Le bail pour le logement communal situé dans la cour de la Mairie au 128 Grande Rue est arrivé à échéance, il convient donc de le renouveler.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler le bail du logement pour une durée de six ans ;
- De fixer le montant mensuel du loyer à 609.06 € payable d'avance par le Preneur, au Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-Marcellin ;
- De réviser le loyer annuellement sur la base de l'indice de référence des loyers de l'INSEE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche concernant ce dossier.

### **IV. Remboursement d'un sinistre suite à l'incendie d'un véhicule sur le parking de l'école**

L'incendie d'un véhicule sur le parking de l'école dans la nuit du 13 au 14 août 2022 a endommagé l'enrobé de la chaussée et du trottoir ainsi que les grilles de clôture de l'école.

Ce sinistre a été déclaré auprès de l'assurance sous le n°2022467998.

Suite au procès-verbal d'expertise du cabinet Polyexpert, l'assurance nous informe qu'elle ne prendra pas en charge les frais de remise en état de la chaussée en l'absence d'assureur pour le véhicule du tiers responsable. Ces frais de reprise de l'enrobé s'élèvent à 3 295.44 €uros.

Il convient donc de procéder au recouvrement de ces frais directement auprès du propriétaire du véhicule de ce préjudice.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au recouvrement des frais de remise en état de la chaussée sur le parking de l'école auprès du propriétaire du véhicule et charge le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

### **V. Divers**

- Information départ locataire logement boulangerie
- Le projet d'aire de lavage du matériel agricole est abandonné.
- L'accès aux terrains de tennis et de pétanque est autorisé jusqu'à 21h. Des affiches ont été installées sur place.

Monsieur le Maire clôt la séance close à 19h00.

La Secrétaire,  
Joëlle AUJOUX

Le Maire,  
David CHARBONNEL